

Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Jarret
Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Procès-Verbal
Séance du 23 mai 2020

Date de la convocation : 18 mai 2020
Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2020
Lieu et horaire de la séance : Jarret espace « Abéliou » à 09h00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
Nombre de conseillers présents : **09**
Nombre de conseillers votants : **11**

Maire sortant : **M. Ange Mur**
Secrétaire de séance : **M. Francis Dias**

Etaient présents : MM. MUR Ange, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, OTT Jeremy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Excusés (ayant donné procuration) : ALCANTARA Matthias (procuration à MUR Ange), PETERLE Yannick (procuration à ANEROT Philippe).

Ordre du Jour :

- ⇒-1 Installation du Conseil Municipal.
- ⇒-2 Election du Maire.
- ⇒-3 Détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints. Nomination de deux conseillers délégués.
- ⇒-4 Délégation au Maire
- ⇒-5 Délégation aux structures intercommunales, et Communales.
- ⇒-6 Lecture de la charte de l'élus local (article L2121-7 du CGCT), et remise d'un extrait du CGCT.
- ⇒-7 Indemnités des élus.
- ⇒-8 Engagement pour recevoir convocation par mail.
- ⇒-9 Subventions aux associations.
- ⇒-10 Questions diverses.

N°01- Installation du Conseil.

Afin de respecter le protocole sanitaire la séance du conseil à lieu à l'espace « ABELIOU », (la Préfecture ayant été informé de ce transfert de lieu) disposant de plus d'espace et permettant le respect des distances entre personnes , la séance est publique mais limité à 2 personnes (contrainte sanitaire).

N°02- Election du Maire.

Il est tout d'abord fait lecture de l'obligation de nommer un secrétaire de séance. Après appel Mr Dias Francis se porte volontaire et sa candidature est acceptée par l'ensemble des conseillers.

La présidence du Conseil est assurée par le plus ancien des membres élus, Mr Raymond Carrère. Deux assesseurs sont nommés MM ANEROT Philippe et OTT Jérémy.

Il procède après lecture des textes officiels à l'élection du maire (L'élection doit se faire à bulletin secret).

Appel à la candidature de Maire : seul candidat, Mr Ange Mur

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

-Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	11
-A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître :	01
-Nombre de bulletin exprimés :	10
-Majorité absolue :	06

M Ange MUR a obtenu 10 voix (et 1 abstention). M Ange MUR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin. Il déclare accepter ce mandat.

N°03-Détermination du nombre d'Adjoints et du conseiller délégué :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Il est proposé la création de 3 postes d'adjoint.

Monsieur le Maire propose également comme par le passé de donner une délégation à deux Conseillers afin de mieux pouvoir assumer certaines tâches répétitives et nécessitant une grande présence sur le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création de trois postes d'adjoint au maire et d'attribuer deux délégations à deux Conseillers.

N°3-1-Election des Adjoints :

- Sont candidats : Monsieur ALCANTARA Matthias, Madame CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole et ANEROT Philippe aux postes respectifs de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint et M JOANNY Laurent et CARRERE Raymond au poste de conseillers délégués.

Le résultat du Scrutin donne dès le 1^{er} tour :

Tous élus avec 10 voix et une abstention :

-1^{er} adjoint : M Matthias ALCANTARA.

-2^{ème} adjoint : Mme Carole CAZENAVETTE-MARTINEZ.

-3^{ème} adjoint: M Philippe ANEROT.

N°3-2-DELEGATION A DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de l'important travail que requiert le suivi des deux points particuliers suivants, nécessitant l'implication constante de délégués :

-A°) le planning du fauchage et du déneigement.

-B°) le suivi de tout ce qui touche à la sécurité.

➔-Point A°) Nécessité d'établir un planning préalable incluant plusieurs paramètres (employés communaux...jours. Lieux.), de prévoir un entretien régulier des « couteaux » avec changement si nécessaire et gestion des commandes. De veiller à la tenue d'un registre d'utilisation déposé en Mairie (jour de sortie, lieux assurés, nombres de kilomètres, nombres de litres de fuel, temps passé, difficultés rencontrés, pannes...). De faire le point avec le Maire des travaux d'entretien nécessaires sur la Commune à confier aux employés communaux et d'en assurer le suivi.

➔-Point B°) Être présent pour toutes les visites de contrôle (salle des fêtes, crèche, églises,), mettre en application les prescriptions s'il y a lieu. Effectuer le contrôle des hydrants. Organiser avec les pompiers des manœuvres sur le terrain pour vérification du matériel et des règles... De faire le point avec le Maire des travaux d'entretien nécessaires sur la Commune à confier aux employés communaux et d'en assurer le suivi.

Il propose donc conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 de donner délégation à Monsieur JOANNY Laurent et CARRERE Raymond pour la durée du mandat afin d'assurer une bonne gestion de ces tâches citées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra d'établir également une indemnité de fonction spécifique, conformément aux dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la demande de Monsieur le Maire et vote à l'unanimité cette demande.

-Conseillers Délégués : M CARRERE Raymond et M Laurent JOANNY.

N°4 Délégation au Maire :

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT le Conseil Municipal après débat décide de déléguer les compétences suivantes au Maire afin d'accélérer la prise de décision pour la Commune et d'éviter d'avoir à convoquer à de trop nombreuses reprises l'ensemble du Conseil. La numérotation de l'article L 2122-22 du CGCT est conservée.

-14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

-15° Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions d'une limite géographique limitée à la zone urbaine.

N°5 Délégations aux structures intercommunales.

Nom du Syndicat	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
	Nb	Noms - Prénoms	Nb	Noms - Prénoms
<i>Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées</i>	1	- MUR Ange	1	-ALCANTARA Matthias
<i>S.D. E</i>	1	- MUR Ange	1	- DIAS Francis
<i>Transfert à l'Agglo de la compétence Eau</i> (Maintien des délégués pour cette commission)	2	- JOANNY Laurent - MARTINEZ Carole	2	- ANEROT Philippe - OTT Jérémy
<i>Commission Syndicale de la Baronnie des Angles</i>	1	- JOANNY Laurent	0	
<i>AGEDI</i>	1	- DIAS Francis	0	

SIMAJE	1	-MUR Ange	1	-MILAN Stéphane
---------------	---	-----------	---	-----------------

Pour bien assumer ces délégations, il est important de se maintenir au courant de la vie de la commune, c'est pourquoi Mr le Maire invite dans la mesure du possible de chacun à passer à la Mairie le jeudi vers 18H30 afin de pouvoir vivre cet échange, et si cela n'est pas possible d'essayer de téléphoner. Il est demandé aux trois adjoints une rencontre régulière avec le Maire afin d'être totalement informés de la vie Communale (la fréquence, le jour, l'heure doivent être fixés).

Il est également retenu le premier jeudi des mois de JUIN, SEPTEMBRE, NOVEMBRE, JANVIER, MARS, AVRIL, comme jour du Conseil Municipal l'horaire sera soit 19H30 soit 21H (suivant le travail posté de certains conseillers). Ces dates pouvant être changées en fonction de l'actualité. Les convocations et ordre du jours seront envoyées par mail (engagement pris par l'ensemble des Conseillers lors de l'installation du Conseil, à l'exception de M CARRERE Raymond n'ayant pas d'ordinateur qui continuera à recevoir par courrier).

Quel que soit la méthode adoptée dès que nous recevons une convocation d'une de nos délégations, TOUJOURS :

- Téléphoner ou rencontrer Mr le Maire pour l'informer de l'ordre du jour afin de lui permettre de mettre « l'accent » sur des points importants.
- Prévenir Mr le Maire au cas où vous devriez être absent et joindre le délégué suppléant pour lui transmettre les consignes (*la Commune doit toujours être représentée*).
- Lors de la première convocation s'y rendre titulaire(s) et suppléant(s) afin que tous vous puissiez connaître au départ la structure.

N°5-1- Délégations Communales.

Nom de la commission	Délégués	
	Nb	Noms - Prénoms
<i>Comité d'animation de « caubi », « Abéliou », animations citoyenne, vie associative...</i>	4 minimum	- ANEROT Philippe - PETERLE Yannick - ALCANTARA Matthias - MARTINEZ Carole -SORIANO Tony -RODRIGUES AFONO Manuel -OTT Jérémy
<i>Commission d'appel d'offres, suivi des travaux – suivi des employés communaux Sécurité Civile, Bâtiments, bouches incendie Déneigement, épareuse</i>	7	- SORIANO Tony - ANEROT Philippe - CARRERE Raymond - MUR Ange - JOANNY Laurent - RODRIGUES AFONSO Manuel -ALCANTARA Matthias
<i>Communication (Suivi du site internet), feuille d'info</i>	5	- OTT Jeremy -RODRIGUES AFONSO Manuel - ALCANTARA Matthias - DIAS Francis -MUR Ange
<i>Suivi des locations de la Salle des Fêtes du matériel et nettoyage</i>	3	- VIGNES Alexandra et Stéphanie BOULANGER - MILAN Stéphane - ANEROT Philippe - PETERLE Yannick
<i>Col de Bert-Transhumance-PAC-Ecobuage</i>	2	- CARRERE Raymond et JOANNY Laurent
<i>Souvenir Français</i>	1	- CARRERE Raymond
<i>Commission Contrôle Listes électorales</i>	2	-Secrétariat avec :

		-RODRIGUES AFONSO Manuel (Titulaire) -OTT Jérémy (Suppléant)
Rédaction et mise en place PCS- PPR	6	-BREIDENBACH Alain -CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole -RODRIGUES AFONSO Manuel -ALCANTARA Matthias -JOANNY Laurent -OTT Jérémy -CARRERE Raymond

Commission Communale des Impôts directs :

Titulaires : Thierry PEYREGNE, Raymond CARRERE, Philippe LURO, Carole MARTINEZ, Laurent JOANNY, Jean-Marc SARTHE, Francis DIAS, André CAZENAVETTE (Hors Commune – SERE-LANSO), Alain CRAMPE.

Suppléants : Jacques SARTHE, Jean-Luc BULEON, Jules CARRERE, Michel LACAZE (Hors Commune – LES ANGLES),

N°6 Lecture de la charte de l' élu local et remise d' un extrait.

Lecture est effectuée de la charte de l' élu local et un extrait remis à tous.

N°7- Indemnités des élus.

Monsieur le Maire rappelle l' article L2123-20-1 du CGCT qui prévoit pour les Communes de moins de 1 000 habitants que l' indemnité allouée au Maire est fixée au taux maximal défini par la loi (*soit 25,50% de l' indice brut terminal de la fonction publique pour une commune de moins de 500 habitants, correspondant à 991,80€ par mois*), sauf demande contraire du Maire.

Il propose donc au Conseil Municipal de ne pas allouer cette indemnité au taux maximum et de fixer le taux de 17% (*soit 661,20€ brut par mois*).

Concernant les indemnités des adjoints, elles étaient pour notre commune de 3,82% de l' indice brut terminal de la fonction publique (*soit 445,73€ brut par trimestre*) il propose d' ajouter également une indemnité pour les conseillers délégués si besoin.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, approuvent cette proposition et décident de fixer les taux suivants à compter du 23 mai 2020 :

- Maire : 17% *l' indice brut terminal de la fonction publique (versée mensuellement),*
- 1^{er} adjoint : 3,82% *l' indice brut terminal de la fonction publique (versée trimestriellement),*
- 2^{ème} adjoint : 3,82% *l' indice brut terminal de la fonction publique (versée trimestriellement),*
- 3^{ème} adjoint : 3,82% *l' indice brut terminal de la fonction publique (versée trimestriellement),*
- Conseiller délégué : 1,41% *l' indice brut terminal de la fonction publique (versée trimestriellement).*

N°8 Validation accord pour recevoir convocation Conseil par mail.

Afin de faciliter la communication il est proposé aux élus de recevoir les convocations, ordre du jour et comptes rendus par mail. Si accord de ce type de fonctionnement une signature est demandée sur un tableau comprenant l'adresse complète et les diverses coordonnées.

N°9 Subventions aux associations.

Il est demandé de limiter au maximum les aides et de rester à budget contraint comme sur l'exercice 2019. Cela donne :

- ALPC : 350€
- Lieutenants de Louveterie : 50€

N°10 Questions diverses :

Il est débattu afin de trouver des moyens pour plus d'efficacité des employés communaux :

-D'une part, collecter par semaine tous les endroits et points dans la commune qui nécessitent leur intervention et le communiquer au Maire avant le jeudi. Vérifier et suivre la bonne exécution des tâches demandées en direct. Le Maire transmettra tous les jeudis matin le travail à effectuer sur la semaine aux employés.

Une discussion s'est établie autour d'une meilleure communication envers les habitants :

-Envoi d'un mot de remerciement à tous les habitants (boîte à lettre)
-L'ordre du jour et le compte-rendu de chaque conseil sera envoyé à chaque conseiller et aux médias locaux (Lourdes-Info et Lourdes-Actu). Le faire paraître également sur notre site internet qu'il faut faire vivre, en y ajoutant les infos de la vie dans le village. Une équipe sous la responsabilité de ALCANTARA Matthias est en charge de ce point très demandé par la population.

-Mr le Maire fera une information papier, deux fois par an, il sera aidé par Monsieur Francis DIAS.

Après concertation il est convenu que la meilleure heure pour la réunion du Conseil Municipal est 19H00 ou 21H00 (suivant planning travail postes de certains conseillers), de même le jour favori de la semaine serait le jeudi.

Rappel des heures de permanence à la Mairie : Lundi 13h30 à 15h30 (non ouvert au public);
Jeudi 15h30 à 18h30.

REGISTRE DES DELIBERATIONS :

Procès-verbal, séance du samedi 23 mai 2020 à 9H00 à l'Espace Abéliou.

-Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 -Nombre de conseillers présents : 09
 -Nombre de conseillers absents ayant donné procuration 02

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée, délibérations :

Election du Maire.
 Détermination du nombre d'adjoints et de conseiller délégué.
 Election des adjoints et du conseiller délégué.
 Délégations au Maire.
 Délégations aux structures intercommunales.
 Délégations communales.
 Indemnités des élus.
 Subventions aux associations
 SDE Extension
 Engagement à recevoir convocations par mail.

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du N°2020-DE-013 à 2020-DE-022

NOM Prénom	Fonction	Signature
MUR Ange	Maire	
ALCANTARA Matthias	1 ^{er} Adjoint	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	2 ^{ième} Adjoint	
ANEROT Philippe	3 ^{ième} Adjoint	
DIAS Francis	Conseiller	
CARRERE Raymond	Conseiller	
OTT Jérémy	Conseiller	
JOANNY Laurent	Conseiller	
PETERLE Yannick	Conseiller	
RODRIGUES AFONSO Manuel	Conseiller	
MILAN Stéphane	Conseiller	